



Affiliée à la Fédération  
Internationale de Boules

Copie à :  
Chrono



63 Rue Anatole France  
69100 Villeurbanne

Téléphone  
04 78 52 22 22

Internet  
[www.ffsb.fr](http://www.ffsb.fr)

E-mail  
[daf@ffsb.fr](mailto:daf@ffsb.fr)

N° Siret : 779 825 744  
00039

Code NAF : 9312 Z

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

**Eric LOUAT**

Vice-président de la F.F.S.B.  
Responsable des clubs sportifs

à

**Mesdames, Messieurs les  
Responsables des Clubs**

Réf : EL/FA/152

**Objet : Engagement saison 2021/2022**

Villeurbanne, le 29 avril 2021

Madame, Monsieur,

Malgré la crise sanitaire toujours en vigueur, nous devons prévoir et planifier le Championnat des Clubs sportifs pour la saison prochaine. Même s'il est difficile de prévoir l'avenir, nous comptons sur vous pour mobiliser vos joueurs, dirigeants, bénévoles et ainsi redémarrer dans de bonnes conditions cette compétition.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'engagement pour le Championnat des clubs saison 2021/2022 à retourner avant le 30 Juin 2021.

**Il a été décidé que les clubs inscrits en 2020/2021 n'auront pas à régler l'engagement pour l'année 2021/2022.**

Quelques rappels :

- ✓ Toute fiche d'engagement non complétée correctement ou non signée par le CBD ou LBR/CS retardera la validation de votre inscription.
- ✓ Pour les nouveaux clubs joindre obligatoirement le chèque d'engagement
- ✓ Chaque club masculin et féminin doit présenter un arbitre et un délégué ainsi qu'un correspondant pour la publication des résultats en direct sur Sport Boules Diffusion.
- ✓ Un club ayant une équipe masculine et une équipe féminine peut inscrire le même nom d'arbitre et de délégué dans les deux catégories.
- ✓ Un club ayant plusieurs équipes masculines ou plusieurs équipes féminines devra avoir des arbitres et délégués différents pour chaque équipe.

- ✓ Un arbitre et un délégué peuvent être identiques pour une équipe masculine d'un club A et une équipe féminine d'un autre club B à condition que le club A n'ait pas d'équipe féminine.


Tout dossier sera examiné par la coordination sportive pour validation.

Quelques informations utiles :

- ✓ La nouvelle saison clubs sportifs débutera le week-end des 2 et 3 octobre 2020 (sous réserve de validation du calendrier 2021/2022).
- ✓ Il n'y a pas de restrictions au niveau du nombre de mutés clubs. La période autorisée pour les mutations « Club » prendra fin le 30 juin.
- ✓ Afin de ne pas perturber la saison avec des reports de matchs il est obligatoire de réserver votre boulodrome pour toutes les journées « clubs » dans toute la mesure du possible.
- ✓ Pour les clubs ayant des équipes 2, veuillez nous indiquer si vous désirez (ou pas) des matchs couplés à domicile (1 et 2 en même temps). Ce souhait sera respecté au maximum.
- ✓ Pour toutes les catégories, les feuilles de match devront être saisies dans Sport Boules diffusion et envoyées par mail au plus tard le lundi matin à l'adresse mail suivante : [fdm@ffboules.fr](mailto:fdm@ffboules.fr)

Vous souhaitant un bon championnat, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour Eric LOUAT  
La Secrétaire générale,



Marie-Claire BIELLI